

23. LA MOUSSOLIÈRE

Le nom d'origine est Mouisselière (Visible sur les cartes d'État Major du XIX^e siècle), ce qui débouche sur deux explications différentes, valables pour le lieu-dit : En premier le nom vient du latin « Muscidus » qui signifie moite, humide, suivi du suffixe collectif « iera ». Le tout donne le lieu humide. La présence du rû tout proche, dompté par une retenue artificielle, peut confirmer l'humidité du lieu. En second le nom vient aussi du latin « Muticus » qui signifie écourté, réduit. Là aussi cela peut correspondre puisque le lieu-dit est de faible taille, à peu de distance du gros hameau de la Haute-Chabossière.



« Coupé : Au 1 de sinople, à deux gerbes d'or ; au 2 d'azur, à deux joncs du second ; à une croix composée de quatre pointes de flèche adossées et jointes d'or, brochant sur la partition. »

Le blason prend en compte les deux étymologies possible du nom du lieu. En haut deux gerbes de blé, en étant plus petites qu'une seule, expriment l'idée du petit lieu habité ; sur fond sinople (Vert), elles évoquent l'activité agricole de La Moussolière. En partie basse l'azur (Bleu) et les joncs évoquent l'autre explication liée à un lieu humide. La croix fléchée reprend pour partie le blason communal rattachant ainsi le hameau à son chef lieu.

JUSTIFICATIFS :

Page 674 Tome 4 dans le Dictionnaire Topographique de la Mayenne :

« Y possède Jules Fresnaie, avocat à Couptrain en 1783.

FRESNAIE n'est pas référencé par Angot.
Pas de blason connu.